

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **3 NOVEMBRE 2020**
en conférence audiovisuelle

Un vote groupé est proposé sur les points 11 et 12.

Délibérations CA 2020 / 11 / 03 – 4 à 5

Point 11 de l'Ordre du Jour :

UE LIBRES 2020-2021 – COMPLEMENT

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 4

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le complément d'UE Libres pour l'année universitaire 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 5 NOV. 2020

Point 12 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) *Coordination d'Actions de Santé Publique en Soins Primaires (CA2SP)*

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 5

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 5

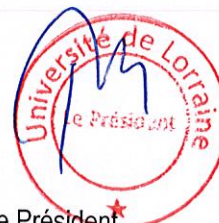
Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire (DU) *Coordination d'Actions de Santé Publique en Soins Primaires (CA2SP)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 5 NOV, 2020

Les points 13 à 15 font l'objet d'un vote unique.

Délibérations CA 2020 / 11 / 03 – 6 à 8

Point 13 de l'Ordre du Jour :

STATUTS de l'UR 3943 CENTRE LORRAIN de RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES dans les DOMAINES des LITTÉRATURES, des CULTURES et de la THEOLOGIE - (ÉCRITURES)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 6

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 6

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les Statuts de l'UR 3943 Centre Lorrain de Recherches Interdisciplinaires dans les domaines des Littératures, des Cultures et de la Théologie - (ÉCRITURES).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **- 5 NOV. 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **4 novembre 2020**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **- 5 NOV. 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 14 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION des STATUTS de l'ÉCOLE NATIONALE d'INGENIEURS de METZ (ENIM)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 7

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 7

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des Statuts de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **- 5 NOV. 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **4 novembre 2020**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **- 5 NOV. 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Point 15 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION des STATUTS de l'INSTITUT UNIVERSITAIRE de TECHNOLOGIE (IUT) ÉPINAL-Hubert CURIEN : ajout d'une disposition transitoire
Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 8

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 8

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification consistant en l'ajout d'une disposition transitoire dans les Statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) ÉPINAL-Hubert CURIEN.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le - 5 NOV. 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **4 novembre 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 5 NOV. 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **3 NOVEMBRE 2020**
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 11 / 03 - 9

Point 16 de l'Ordre du Jour :

ADMISSION en NON-VALEUR

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent d'admettre en non-valeur les créances à hauteur de **276 302,96 €**.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 5 NOV. 2020

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **3 NOVEMBRE 2020**
en conférence audiovisuelle

Délibération CA 2020 / 11 / 03 – 10

Point 17 de l'Ordre du Jour :

AVENANTS N° 1 aux CONVENTIONS d'INDIVIDUALISATION relatives au PROJET CAMPUS – VOLET GESTION MANAGEMENT -NANCY et VOLET BIOLOGIE SANTE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 10.1 à 10.4

Annexe 10.1 : Convention Individualisation « Gestion Management »

Annexe 10.2 : Convention Individualisation « Biologie Santé »

Annexe 10.3 : Avenant n°1 à la Convention « Gestion Management »

Annexe 10.4 : Avenant n°1 à la Convention « Biologie Santé »

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les avenants n°1 relatifs respectivement au volet Gestion Management-Nancy et au volet Biologie Santé du Projet Campus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 4 novembre 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 5 NOV. 2020